

Attestation sur l'honneur de garantie sur l'origine des effluents d'élevage

Cette attestation doit être remplie et signée par l'éleveur cédant la matière organique.

L'éleveur cédant les effluents conventionnels s'engage à fournir les documents prouvant la composition des aliments si l'adhérent Bio Cohérence le demande.

Je, soussigné(e) M./Mme,
[Nom et prénom de l'éleveur cédant la matière organique]

atteste avoir cédé à M./Mme
[Nom et prénom de l'agriculteur(trice) bio]

des matières organiques provenant de mon élevage de
[Préciser la(les) espèce(s) animale(s)]

Quantité cédée : tonnes/m³

Nature des effluents d'élevage :
[Préciser : fumier de bovins, fientes de volailles, lisier de porcs, compost de, etc.]

J'atteste qu'aucune matière organique de végétaux génétiquement modifiés ou issus d'OGM n'a été ajoutée à ces effluents d'élevage (comme de la litière de végétaux OGM, des fanes de maïs OGM, du tourteau de soja OGM, etc.).

J'atteste que les aliments donnés aux animaux ayant produit les effluents n'étaient pas OGM et ne contenaient pas d'antibiotiques.

J'atteste que mon élevage correspond bien à la catégorie suivante :

[Cocher la case correspondante]

- Elevage d'herbivores ayant un accès aux pâturages
- Elevage de porcs sur litière
- Elevage de porcs plein air
- Elevage de volailles plein air
- Elevage de volailles fermières

A, le

Signature :